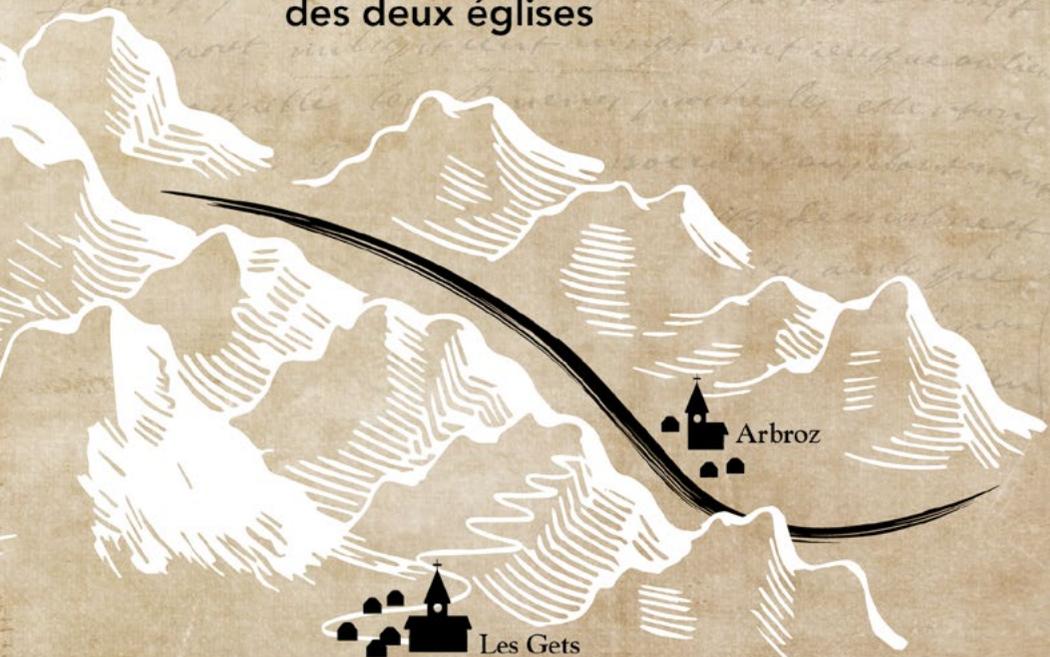


# Les Gets & La Côte d'Arbroz

# 1722

# > 2022

300<sup>ème</sup> Anniversaire  
de la séparation  
des deux églises



La Côte d'Arbroz



## Les Gets et la Côte d'Arbroz avaient jadis les mêmes fontières...

Le territoire de la Côte d'Arbroz dépendait de la paroisse des Gets. En 1717, une requête des communiens de la Côte d'Arbroz est formulée auprès des autorités religieuses de l'époque pour obtenir la création d'une paroisse indépendante.

L'éloignement géographique et la dangerosité d'emprunt en toutes saisons des chemins pour participer de manière assidue à la vie paroissiale ont justifié cette requête, qui a obtenu gain de cause le 23 avril 1722 par une ordonnance de l'Evêché permettant la création d'une église distincte de celle des Gets.

300 ans plus tard, le 23 avril 2022 les communes des Gets et de la Côte d'Arbroz commémorent cet événement marquant de leur histoire locale aux côtés des associations Coutumes-Traditions-Patrimoine aux Gets et Jean-Marie Delavay.

### HISTOIRES DES ÉGLISES

## LA CHAPELLE DE MOUDON



Première église de la paroisse des Gets, la Chapelle de Moudon est placée sous le patronage de saint Théodule, premier évêque du Valais ayant vécu au IV<sup>ème</sup> siècle. Érigée à une date qui reste floue, la chapelle est mentionnée pour la première fois dans un acte du 13 octobre 1650 :

*Prix fait donné par les procureurs de la chapelle érigée aux Gets, lieu appelé sur Moudon, sous le vocable de Mgr Saint Théodule ancien patron de la paroisse.*

Comme l'explique Hyppolyte TAVERNIER :

*La commune des Gets, est-il dit dans une note aux archives de la Mairie, croit que saint Théodule est mort sur ce local. Alors, la baronne de Châtillon envoya une pelle et une houe en argent pour creuser la tombe ; Un voyageur emporta les objets précieux et le corps du saint disparut pendant que le fossoyeur était allé déjeuner. Le terrain qui entoure cette chapelle serait un antique cimetière.*

Quelques dates clés :

† 1786 Demande des syndics et conseillers de la commune d'autoriser et pourvoir aux réparations de la chapelle.

† 1793 Désolation de la chapelle dans le cadre des épisodes anticléricaux de la Révolution.

† 1821 Début de la restauration des lieux, délabrée par le conseil pour 268 F pour reconstruire le couvert et 160 F pour refaire le clocher et poser 25 feuilles de fer blanc et la croix.

† 1826 Achat d'une cloche décidée par le conseil communal, répondant aux demandes des paroissiens, spécialement bénite pour repousser les orages (en écho aux terribles orages qui détruisirent les récoltes aux Cornûts en 1819 et sur toute la commune l'année suivante).

Les Gêtois, à cette époque, croient au pouvoir de la cloche de Moudon d'éloigner les orages. En témoigne cet extrait du règlement édicté par le conseil paroissial du 15 août 1847 indiquant :

*Le sonneur fermera la chapelle, la Ltiendra propre [...] Il sonnera le tocsin en cas d'incendie et la prière contre le mauvais temps.*

Cette croyance dans le pouvoir de la cloche de Moudon fera par la suite l'objet de disputes entre gens des Gets et de la Côte d'Arbroz, ces derniers se plaignant de subir les orages que la cloche détournerait du territoire des Gets !

## L'ÉGLISE DE LA CÔTE D'ARBROZ

Tandis que la paroisse des Gets à laquelle elle appartenait, dépendait du prieuré de Contamine sur Arve, la communauté de la Côte d'Arbroz était à l'origine une colonie de l'Abbaye d'Aulps (fondée en 1094).

La communauté de la Côte d'Arbroz payait alors la dime auprès de cette seigneurie monacale. Lorsque la Châtellenie d'Allinges-Thonon passe sous la protection du Comte de Savoie Aymon V à la première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle le village d'Arberoz est alors cité comme dépendant des Gets.

Quelques dates clés :

† 1195 1<sup>ère</sup> mention d'Arberoz et de sa chapelle.

† 1680 Chapelle de St François de Sales et de St Bernard de Menthon à Arberoz.

† 1722 Les communiens d'Arbroz obtiennent l'autorisation d'ériger une église indépendante de celle des Gets.

† 1742 Construction de la 1<sup>ère</sup> église paroissiale dite Notre-Dame de l'Assomption.

† 1747 Fabrication de la cloche.

† 1837 Construction du presbytère.

† 1882-1888 Construction de la seconde et actuelle église paroissiale.

## L'ÉGLISE DES GETS

L'actuelle église des Gets a son origine légendaire, qui comme pour la chapelle de Moudon, fait intervenir une dame noble de Faucigny. D'après l'histoire suivante reprise dans la Monographie des Gets :

*Une princesse de Faucigny chassait, un jour, avec sa suite, les bêtes fauves. Soudain elle voit courir à elle un sanglier furieux. Pour conjurer le péril, la dame fait un vœu, celui de bâtir une église à l'endroit même où elle se trouvait. Un écuyer abattit le monstre, et l'église fut construite.*

Les 1<sup>ères</sup> notions historiques, touchant l'église des Gets, remontent à une visite pastorale du 5 septembre 1406 : « L'évêque, Jean de Bertrand, y trouve quatre-vingts feux ». Une autre visite, en 1481, nous apprend que l'église est sous le vocable de la sainte Vierge. Un cartouche au chevet porte l'inscription « A. D. 1498. J. H. S. — S. M. », témoigne de l'ancienneté de l'ouvrage.

En 1895, l'église a été reconstruite à l'emplacement de l'ancienne. Ce projet a demandé de nombreuses années de travail et de réflexions, comme le prouve une délibération du conseil municipal de la commune des Gets datant de 1865, 20 ans déjà avant la réalisation ! Il s'agissait à l'époque de choisir entre une rénovation de l'antique église ou une reconstruction complète et de trouver les ressources budgétaires nécessaires à la réalisation d'un tel ouvrage.

Une 1<sup>ère</sup> série de travaux de restauration fut entreprise en 1958 puis une seconde plus récemment en 1991.

Notons enfin la présence depuis le 15 juillet 1994 de l'orgue philharmonique Aéolian automatique des Gets, classé monument historique, qui trône au niveau du transept de l'église.

## LES QUERELLES DE VOISINAGE

# Des différends anciens entre les gens des Gets et de la Côte d'Arbroz

Au début du XIV<sup>ème</sup> siècle déjà, des différends de voisinage sont relatés entre les communautés des Gets, de Samoëns, de Morzine, etc... On relate des contestations pour la propriété des bois et des pâturages. A cette époque, la Côte d'Arbroz et les Gets qui ne forment qu'une seule entité qui va être délimitée le 17 août 1313 par une commission envoyée par l'Évêque de Genève. La délimitation se réalise de la manière suivante :

*Vers Combafol, une limite est plantée au plan de la Gottrosa près d'une plaine, jouxte le nant de Roget tirant en haut jusqu'à une seconde limite, jouxte le chemin allant du pré des Fraisses au plan de Bonneval [...]. Une autre limite est mise au bas dit du Pas [...]. Du côté de la Batie des Gets, une borne est mise au lieu des Placettes et tend dessus à une autre borne mise derrière le bou (chalet)*

*de Raymond du Bosson, en l'essert de Nabor ; et de là en haut jusqu'à une borne mise au pied d'un vargne marqué d'une croix, et c'est au-dessus du chemin qui va à Nancrue [...]. Du côté de Samoyn et d'Avonay, une limite est mise au sommet de Nion, d'où tendant droit vers les Gets au cornet de Jacquier Curt de Verchey ; de là à un sapin marqué d'une croix puis à la Rosière, et dès la Rosière par la gauche du nant de Pissieux jusqu'en Foron. L'année suivante en 1314, les mêmes experts font un bornage supplémentaire au village du Cry et vers le bois des Gets.*

On retrouve par la suite en 1361 une querelle pour des questions foncières sur le secteur de la Côte d'Arbroz. L'ensemble de la communauté défend alors son droit de propriété sur ses terres.

*La cause a pour objet des essarts et bois situés au territoire des Ravières, dans les hauteurs d'Arbroz, terres dont la communauté entière revendiquait la propriété.*

Un demi-siècle plus tard, à partir de 1421 :

*Un différend survint pour une affaire assez simple : on plaïda longtemps, on alla jusqu'à Genève chercher des juges. Des pâturages appelés Vier, Huvers et Gredon étaient indivis entre tous les habitants de la paroisse ; mais on ne s'entendait pas sur le mode de jouissance. Ceux des Gets ne veulent pas que ceux d'Arbroz inaspent avant que le prier en ait donné l'ordre ; en attendant ceux-ci doivent garder la montagne. Au contraire, ceux d'Arbroz prétendent avoir le droit de faire pâturer à leur gré, en tout temps. Un procès s'engage, on prend des arbitres. Il fut statué ce qui suit : l'inalpage est fixé au 16<sup>ème</sup> jour après Pentecôte ; on pourra retirer des pâturages le bétail à volonté ; la montagne sera gardée suivant la cou-*

*tume, ceux d'Arbroz en auront pour eux seuls une partie.*

Ces quelques épisodes de tension témoignent de la valeur et de l'attachement que portaient nos lointains ancêtres à la terre, seule ressource pour faire vivre à l'époque une communauté dans nos rudes territoires de montagne. Cela illustre aussi les difficultés de cohabitation qui ont pu se poser très tôt entre les habitants de la Côte d'Arbroz et des Gets, séparés géographiquement bien que réunis au sein d'une même entité.

## APRÈS LA SÉPARATION SPIRITUELLE EN 1722, VIENT INÉVITABLEMENT...

# LA SÉPARATION TEMPORELLE

Autour de son clocher et de son pasteur, l'unité se fait de plus en plus à la Côte d'Arbroz. Les causes de dissensions grandissent entre les deux communautés. C'est pourquoi on demande qu'après avoir été séparées au spirituel, les communautés le soient également au temporel, ce qui est fait le 24 juin 1783. Mais les affaires vont traîner en longueur pendant plusieurs décennies avant d'aboutir à un partage des terres.

Certains affirment faussement que le partage des deux communautés se fait au cours d'un copieux repas où le syndic de la Côte fut lésé... Un extrait des registres des arrêtés du préfet du Léman daté du 19 mai 1810 vient au contraire préciser que

*Le partage sera fait suivant le contingent principal de la contribution foncière et d'après le nombre d'habitants de chacune des deux communautés.*

La mission de l'intendant du Faucigny chargé d'organiser le démembrement des deux communautés, ne semble relever que de la formalité à ses débuts. Une lettre datée de 1787 à son attention le montre :

*Je vous envoie le rapport concernant la séparation à faire entre la communauté des Gets, et ceux de la Côte d'Arbroz.*

*Cette séparation de territoire ne rencontrera pas de grandes difficultés, puisque vous la faites avec le consentement des parties, car il n'y a plus de contact entre elles que pour la portion de terrain renfermée entre les ruisseaux appelés Champannaz et celui dit Nant-Crue.*

Certains sujets sont traités rapidement tel que l'attribution de la montagne de Foron qui revient à la Côte d'Arbroz :

*En propriété et jouissance exclusive, de sorte que cette montagne ne sera point comprise dans la totalité à partager entre les deux paroisses.*

D'autres sujets sont néanmoins plus longs à traiter et génèrent des discussions entre les parties. A titre d'exemple, une délibération du Conseil de la commune des Gets en date de 1837 portant sur la délimitation des forêts dont l'aboutissement se fait attendre :

*Considérant qu'il est urgent et avantageux de poursuivre l'entière exécution de l'ordonnance de Monsieur l'Intendant Général en date du 27 juillet 1787 [...]. Ce qui n'a jamais eu lieu et est une source de mésintelligence entre les deux communes.*

Certains points prennent même une tournure salée. C'est notamment le cas pour la délimitation des territoires aux Enversins. Le 18 août 1842, le conseil de la Côte d'Arbroz prend la délibération suivante, sans équivoque :

*Considérant que la commune des Gets cherche par toutes les ruses possibles à éluder et à retarder les plantations des limites [...] qui séparent les deux communes au lieu-dit aux Enversins.*

Le conseil de la Côte d'Arbroz demande à l'intendant d'ordonner au géomètre d'adopter la limitation selon leur plan :

*Même en l'absence de ceux des Gets dont toutes les allégations ne sont que mensongères.*

Ambiance !

**Au final, cette séparation fut une longue et fastidieuse procédure administrative, réalisée durant plusieurs décennies pour aboutir à un partage consensuel pour les deux entités. Ces procédures trouveront une fin plus d'un demi-siècle après 1783, date initiale de l'obtention de son démembrement par la Côte d'Arbroz !**

**DES PERSONNALITÉS  
REMARQUABLES DES GETS  
ET DE LA CÔTE D'ARBROZ**

## LE PÈRE JEAN-MARIE DELAVAY



28 décembre 1834 aux Gets  
> 31 décembre 1895 à Yunnansen

Le Père Jean-Marie DELAVAY est né le 28 décembre 1834 au hameau du Chot aux Gets, comme son père Joseph Marie, né en 1779 alors que sa mère Marie GALLAY, est née à la Côte-d'Arbroz en 1793. Il effectua ses études au petit séminaire de Mélan (Taninges) et au grand séminaire d'Annecy.

Ordonné prêtre le 22 décembre 1860, il fut vicaire successivement à Serraval, Saint-Nicolas-la-Chapelle puis Allonzier-la-Caille. Durant cette période, il participa au recensement « des plantes vasculaires de Savoie » initié par Eugène PERRIER DE LA BÂTHIE. Puis il rentra au séminaire des Missions Etrangères de Paris en 1866. En juillet 1867, il fut envoyé pour sa 1<sup>ère</sup> mission en Chine, au Kouang-Tong. Le Père DELAVAY se donna corps et âme à ses paroissiens. Il fut battu et laissé pour mort par les autochtones qui détruisirent l'église dont il supervisait la reconstruction, ceux-ci l'ayant déjà mise à sac auparavant. Il racheta des femmes et des enfants enlevés par

des pirates qui les vendaient afin de les asservir. Malade, il revint en France. A cette période il fut vicaire à Notre-Dame-de-Bellecombe, puis repartit pour la Chine en 1881. Lors de sa mission au Yunnan, il soigna la population de la peste bubonique et en fut contaminé. Gravement malade, il revint une dernière fois en France pour repartir en Chine où il mourut le 31 décembre 1895 à Yunnansen.

En 1874 durant sa 1<sup>ère</sup> mission, une chapelle dédiée à Notre Dame de Lourdes, fut élevée par son frère, le Père Joseph DELAVAY, afin de prier pour lui. Elle se situe près de son lieu de naissance, sur la route de Morzine, au lieu-dit les Mouilles, à la frontière entre les Gets et la Côte d'Arbroz. Régulièrement des messes y sont célébrées, c'est un lieu de repos et d'accueil pour les habitants et les touristes, en recherche d'un abri bienveillant.

En parallèle de ses activités de pasteur, il découvrit un très grand nombre de plantes qu'il envoya au Kew Garden en Angleterre lors de sa 1<sup>ère</sup> mission, puis au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. En France, environ 200 000 plantes sont répertoriées grâce à lui, beaucoup portent son nom. Ce fut un grand botaniste, doté d'un esprit scientifique, qui envoya dans des conditions optimum les échantillons de ses récoltes, transmettant ainsi ses méthodes à ses successeurs, ainsi que des informations géographiques sur les lieux qu'il herborisa. Ses planches sont encore étudiées de nos jours.

Certaines de ces plantes sont dans le jardin botanique du Père DELAVAY aux Gets.

*Par Mme Claude BARRAULT  
Présidente de l'Association Jean-Marie Delavay.*

## LE PÈRE JACQUES MARTIN



**Jacques MARTIN, pionnier de la prédication salésienne en Inde.**

Ce 23 avril 2022, à Srinivasapur, petite bourgade

du nord-est de Bangalore, plus de 1300 écoliers s'agitent dans la cour de leur école attenante au dispensaire qui soulage les maux de leurs familles. Les œuvres catholiques de cette ville du Karnataka s'organisent depuis 1995 autour de la « Martin Nivas », une institution dédiée à « Jacques MARTIN », un aventurier de la foi dont ces enfants ignorent presque tout. Ils savent vaguement qu'il serait jadis venu d'une très lointaine contrée pour répandre en Inde la foi chrétienne à partir de l'ancien comptoir français de Yanaon, au nord de Pondichéry...

Dans l'église colorée Sainte-Anne de Yanaon, les fidèles prient encore chaque dimanche à côté de la stèle mortuaire de cet homme mystérieux... Un mystère qui s'éclaircit cependant. Né le 25 Frimaire de l'An XI (16 décembre 1802) dans le hameau de Combafou, le petit Jacques, nouveau citoyen du registre civil de la Côte d'Arbroz post-révolutionnaire, est pourtant baptisé aux Gets. Sa vive intelligence le conduisit à la Chartreuse de Mélan puis au Grand Séminaire d'Annecy pour être ordonné prêtre en 1827.

Dès son premier poste au Mont-Saxonnex, il se fait remarquer pour ses talents d'architecte et laisse son empreinte de constructeur dans des édifices d'Annecy, aux châteaux des Allinges et aux Contamines-Monjoie. Très vite, le Père Pierre-Marie MERMIER, futur fondateur de l'Ordre des Missionnaires de Saint-François de Sales, le repère aussi pour ses dispositions de prédicateur. Devenu son bras droit, il sillonne les villages pour reconquérir la foi des Savoisiens bousculés par l'anticléricalisme des idéaux de 1789. Logiquement, il se voit alors confié la direction de la toute 1<sup>ère</sup> mission de cette jeune congrégation à l'étranger. Direction l'Inde avec cinq compagnons de périple !

Un périple houleux, qui se termine pour lui en 1846, quelques mois à peine après son arrivée, par son décès dans des circonstances tragiques... Mais la voie est ouverte et de nombreux jeunes hommes et filles des Gets et de la Côte d'Arbroz embrasseront la carrière religieuse en Inde, dont le Gêtois François-Etienne COPPEL, devenu Évêque de Nagpur en 1907 !

En 2022, l'héritage de Jacques MARTIN est encore bien vivant et, clin d'œil et renversement de l'histoire, ce sont maintenant de nombreux prêtres in-

diens qui, en Savoie, s'attachent à venir reconquérir les âmes françaises éloignées des paroisses...

*Par Mr Philippe MUGNIER.  
Auteur d'ouvrages sur l'histoire locale.*

## LE PÈRE JEAN TISSOT



**Le Père Jean TISSOT naît le 30 septembre 1824 dans la paroisse de la Côte d'Arbroz.**

Il étudie au collège de Mélan puis au collège Chappuisien d'Annecy. Il entre ensuite le 29 avril 1847 chez les Oblats de Marie Immaculée au noviciat de Notre-Dame de l'Osier (Isère). Il fait profession perpétuelle le 30 avril 1848.

Attiré par le grand large et l'aventure, il est envoyé de l'autre côté de l'Atlantique dans les missions de la Rivière-Rouge au Canada. Il embarque ainsi depuis Marseille le 9 mai 1848 direction Boston. A son arrivée il se rend à Saint-Boniface (Manitoba) où il termine ses études et est ordonné prêtre au printemps 1849. Il se rend ensuite dans les terres des Indiens, à l'Île de la Crosse (Saskatchewan) entre 1850 et 1855 où il visite les missions et occupe un poste de directeur. Le 11 juin 1855 il est envoyé au Lac-La-Biche (Alberta) où il se charge, en compagnie du Père Maisonneuve, de tracer une voie carrossable longue de plus de 320 kms jusque Fort Pitt.

En 1865 il est nommé supérieur de la maison de Saint-Albert (Alberta) où il exerce 3 années avant de retourner à Saint-Boniface définitivement. Il occupe les fonctions de supérieur de l'évêché, vicaire général et procureur du diocèse. Il décède le 3 août 1885 après 35 ans de vie apostolique auprès des Indiens et des premiers colons de ces territoires. Le Père Jean TISSOT est inhumé dans la crypte de la cathédrale de Saint-Boniface aux côtés d'autres prêtres et Évêques ayant œuvré dans ce diocèse. Une plaque apposée au sein de la cathédrale lui rend hommage.

*Par Lucie FIGUEIRA VALERIO,  
La Côte d'Arbroz.*

Ce document est édité par :  
La Mairie des Gets.

#### SOURCES :

CURÉ F. F. CONSEIL : « Revue Paroissiale janvier 1918 repris dans Vie Gêtoise 1976 » .

HYPPOLYTE TAVERNIER : « Monographie des Gets et de la Côte d'Arbroz » .

GERMAIN ET ARMAND GALLAY : « Vie Gêtoise » de 1979.

MAURICE BERGOËND : « Les Gets au fil des siècles » .

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

Livre de Claude BARRAULT  
(association Jean-Marie DELAVAY) :

JEAN-MARIE DELAVAY, MISSIONNAIRE,  
BOTANISTE, SAVOYARD.

Livres de Philippe MUGNIER :

DES GETS AU LÉMAN,  
UNE SAGA ENTRE FOI ET LOI

L'HOMME AU BALCON,  
CHRONIQUE D'UN SAVOISIEN

SÉRIE QUE D'HISTOIRES !

Sur Les Gets, Morzine et la Vallée d'Aulps.

PAGE FACEBOOK de l'association  
Coutumes-Traditions-Patrimoine aux Gets.

